



Rupture conventionnelle de cdi

Par **INCONNUE31**, le **06/01/2010** à **22:34**

Bonjour,

Lundi soir après mon travail, mon employeur m'a remis une convocation à un entretien en vue d'une rupture conventionnelle.

J'ai refusé de signer ce courrier de suite car je n'avais pas eu le temps de le lire entièrement. La convocation porte mention de la date mais pas de l'heure de l'entretien comment puis je demander à quelqu'un de m'assister sans cette information ??

De plus je ne souhaite pas cette rupture qui me mettrait dans une situation financière délicate. Mon employeur a justifié son choix en me disant qu'il souhaitait récupérer des liquidités pour pouvoir investir, alors qu'il s'est augmenté l'année dernière et a augmenté ma collègue.

Y a t il un délai entre la convocation et l'entretien ? Puis je refuser la personne qu'il choisit pour se faire assister ?

Merci pour votre aide, la convocation est pour le 12 janvier

Par **Visiteur**, le **09/01/2010** à **08:51**

bonjour,

déjà vous n'avez pas à signer ce courrier..

ensuite vous pouvez aller à l'entretien.. écoutez ce qu'il a vous dire.. et réfléchir..

et re proposer un autre entretien...

<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques/rupture->

[conventionnelle-du-contrat-travail/rupture-conventionnelle-du-contrat-travail.html](#)

lisez le paragraphe : quelle est la procédure ?

Par **emiliedelaporte**, le **11/01/2010** à **11:43**

Sachez que vous n'avez aucune obligation d'accepter une rupture conventionnelle.

Si votre employeur veut se séparer de vous, il devra alors vous licencier, ce qu'il aura des difficultés à faire s'il n'a pas de motif plus convaincant et plus légal.